



# BULLETIN MUNICIPAL

de

# GEVIGNEY-MERCEY

2024

[www.gevigney-mercey.fr](http://www.gevigney-mercey.fr)

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons comme chaque année, le bulletin municipal annuel.

L'année 2023 aura permis de finaliser plusieurs dossiers importants pour la qualité de vie de notre village avec notamment **la place des Schnans et la zone de loisirs**.

En 2024, plusieurs autres chantiers se termineront, moins visibles, mais tout aussi importants pour notre patrimoine « **Rénovation du petit Patrimoine et des logements de la poste** ».

Des compléments d'actualités sont disponibles toute l'année :

- sur votre téléphone **via panneau Pocket téléchargeable gratuitement**
- sur notre site internet [www.gevigney-mercey.fr](http://www.gevigney-mercey.fr)
- sur notre page Facebook [www.facebook.com/GevigneyMercey](https://www.facebook.com/GevigneyMercey)

Bonne lecture,

Bonne et heureuse année à tous.

Le conseil Municipal,

Le Maire

*3, rue Montgillard - 70500 GEVIGNEY - MERCEY - Tel: 03.84.68.03.90*

*Adresse email : [contact@gevigney-mercey.fr](mailto:contact@gevigney-mercey.fr) - Site internet : [www.gevigney-mercey.fr](http://www.gevigney-mercey.fr)*

*Secrétariat ouvert le Lundi de 15h à 17h30, le Mardi et Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h30*

# Réalisations 2023

## Isolation thermique et acoustique de la salle de la mairie :

La commune s'est engagée depuis plusieurs années dans **une démarche pour la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement** notamment celles liées aux bâtiments communaux.



Après la rénovation de la salle des Schnans en 2022, nous avons continué début 2023 par **la salle de la mairie**.

En plus du gain énergétique attendu, cela nous a permis de **résoudre les problèmes d'acoustique** de cette salle.

Ces travaux ont été réalisés par des entreprises locales <sup>(1)</sup> et ont consisté en :

- **L'isolation des murs** par 14 cm de laine minérale
- **L'isolation des plafonds** par 40 cm de laine minérale
- La mise en place **de vannes thermostatiques**
- La pose d'un faux **plafond acoustique**



La rénovation de la salle de la mairie va permettre un **gain énergétique attendu de 38%**.

**Ces travaux ont bénéficié d'aides importantes de l'Etat et du SIED 70  
soit au total 73% de subvention !**

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Isolation thermique et acoustique	25 307 €	Préfecture (DSIL)	6 652 €	6 776 €
		SIED 70	11 879 €	



(1) Entreprises ayant réalisé les travaux : SAS Pighetti (placo, peinture) – HGE (électricité) – MAGNEN (chauffage) – Employés communaux

## Création d'un espace de rencontre à la place de l'ancienne mairie :

Afin de créer **un cadre agréable et convivial** au cœur du village, l'ancienne mairie a été démolie dès 2021 pour laisser la place à **un espace de rencontre « Place des Schnans »**.



L'aménagement de la place s'est déroulé sur 2022-2023, avec la mise en place :

- **D'espaces minéraux** pour délimiter les accès, et **plusieurs espaces verts**
- Une table pour **vous restaurer**
- 3 bancs pour **vous détendre**
- 2 places de parking
- Un magnifique **kiosque en chêne**

La réalisation du kiosque a été **réalisé sur mesure** par notre employé communal Raphaël GOUJON afin de vous proposer **un espace de détente agréable**.

Nous tenons une nouvelle fois à **le remercier, ainsi que tous les bénévoles** qui sont venus en renfort pour l'aider.



**Un financement important de 45% a été obtenu par l'état**

**avec un complément du département de 20% dans le cadre des contrats de territoire (PACT 2)**

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Création d'un espace de rencontre « Place des Schnans »	90 746 €	Préfecture (DETR)	40 214 €	<b>33 387 €</b>
		Conseil Départemental (PACT 2)	12 738 €	
		Conseil Départemental (voirie)	3 098 €	
		SIED 70	1 309 €	



Maitrise d'œuvre : Aucune, réalisée en interne

Entreprises ayant réalisé les travaux : Pighetti TP (démolition et place) – Awignano (mur et crépis) – Atoutfer (rénovation barrière) – EQUANS (éclairage public) - Employé communal – Adapei pro (aménagement des espaces verts et minéraux)

Fourniture et Mobilier Urbain : GHM (bancs et bornes leds) – Plas Eco (table) – Scierie de Provenchère (chêne du kiosque) – LORA – Bigmat

## Aménagement de la zone de loisirs et création de terrains multisports :

Après concertation avec les jeunes du village, nous avons postulé, au programme « 5 000 équipements sportifs de proximité » pour offrir **des équipements de qualité et durable pour tous.**



Deux terrains multisports ont été créés :

- 40 x 20 mètres, pour la pratique du **handball, du basket et du tennis**
- 18 x 9 mètres, pour la pratique du **badminton, volley**

**La sécurité générale** de la zone a été améliorée et le stade végétal a été **mis à niveau.**

Début 2024, **3 jeux pour l'aire de jeux** choisi par les enfants seront posés pour le **bonheur de tous** « Tourniquet, parcours d'équilibre et pyramide ».

Des arbres, des haies **offerts par la SAHGEV** sont en cours de plantation pour le **bien-être de tous et de la nature.**



### 72,5 % de subvention obtenue !

L'état et L'Agence Nationale du Sport (ANS), nous ont attribué **un financement important.**

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Aménagement de la zone de loisirs	150 668 € <sup>(1)</sup>	Préfecture (DETR)	44 992 €	<b>37 963 €</b>
		Agence Nationale du Sport	43 033 €	
		Conseil Régional	14 282 €	
		Conseil Départemental	9 141 €	
		SIED 70	1 257 €	

(1) Ce montant ne tient pas compte des arbres et haie offert par la SAHGEV pour un montant de 6 793 € TTC



Maitrise d'œuvre : Aucune, réalisée en interne

Entreprises ayant réalisé les travaux : COLAS et STPI route (enrobé et bordures) – Pighetti TP (nivellement du stade) – EQUANS (éclairage public) - Adapei pro (aménagement des espaces verts et minéraux)

Jeux et Mobilier Urbain : SATD (jeux) – Plas Eco (poubelle et chaises) – CARSANA TP (bloc béton décoratif) – Worldplas (Mobilier urbain)

## Arrivée de la fibre optique :

Notre commune bénéficie depuis mars 2016 d'une montée en débit qui utilise la technologie du **VDSL 2**. Les débits moyens sont de **40 à 80 Mb/s** sur Gevigney et **15 à 20 Mb/s** sur Mercey.



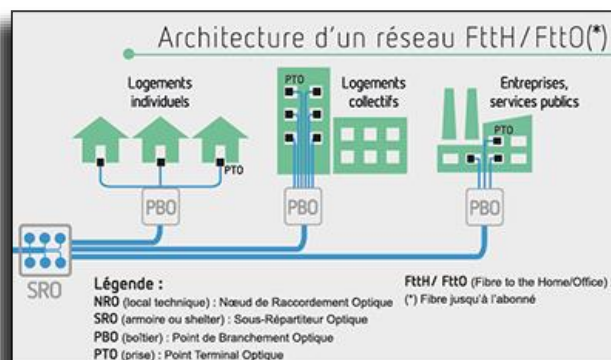
Vous pouvez désormais passer à **la fibre optique** (FTTH) avec des débits pouvant atteindre **1 000 Mb/s**.

Pour cela, **une armoire (SRO) a été installée** au niveau du carrefour de la rue du Faubourg et de Jussey. Celle-ci permet de raccorder toutes les fibres optiques issues de chaque maison.

**Le coût de ces travaux est pris en charge par la Communauté de Communes. Elle cotise auprès du syndicat Haute Saône Numérique à hauteur de 2,40 € / an / habitant.**

**Les câbles de fibre optique** sont actuellement en place et en service sur le domaine public. Il reste à finaliser votre raccordement auprès de votre fournisseur.

**Ce raccordement est totalement gratuit.** Les percements ou les terrassements en cas de gaine inutilisable restent à **votre charge sur votre propriété.**



**La fibre à la maison (FTTH) présente sur notre commune\* depuis le 14 Décembre 2023.**



\*Attention, tous les fournisseurs **ne seront pas présents au 14 décembre 2023**, certains opérateurs n'étant pas prêt **avant le mois février mars 2024**.

Plus de renseignements : [www.hautesaonenumerique.fr/les-projets/le-ftth.html](http://www.hautesaonenumerique.fr/les-projets/le-ftth.html)

Vous pouvez vérifier votre éligibilité ou effectuer un test de débit : [www.degrouptest.com](http://www.degrouptest.com).

## Voirie :

Après avoir repoussé les réfections de la voirie depuis plusieurs années pour prioriser les travaux dans le village, **les chemins du Pont Mereau et du Pont du Gros Noyer** ont été remis en état.



Notre commune dispose de **35 Km de voirie**, des choix sont nécessaires, **afin d'étaler ces dépenses sur plusieurs années.**

La voirie représente **une dépense importante**, car peu subventionnée. Le coût des travaux de 2023 est **exceptionnellement plus important.**

L'étanchéité des chemins est la priorité, pour **les faire perdurer plusieurs années.** A cette fin, une dernière couche a été réalisée **rue des Marronniers, de la Grapotte et Impasse des Lys.**

Voie ou rue	Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
<b>Chemin communal du Pont Mereau et du Gros Noyer</b>	Reprofilage, fossé et Etanchéité	54 282 €	Conseil Départemental	15 372 €	<b>58 076 €</b>
<b>Rue des Marronniers, de la Grapotte et Impasse des Lys</b>	Etanchéité	14 966 €			
<b>Bouchage de trous</b>	Réparations localisées	4 200 €			

Entreprises ayant réalisé les travaux : COLAS (bicouche et bitume) – Pighetti TP (reprofilage et fossé)

## Restauration du sol de l'entrée de l'église :

L'association Emile Bichet, nous a sollicité pour réaliser la remise en état du sol de **l'entrée de l'église qui devenait vétuste.**

Pour cela, plusieurs bénévoles de l'association ont enlevé les anciens sols et **un béton imprimé imitation pierre a été réalisé à la place.**



Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Donation	Reste à charge de la commune
Restauration du sol de l'entrée de l'église	6 670 €	Association Emile Bichet	6 670 €	<b>0 €</b>

Entreprise ayant réalisé les travaux : A.B.I (Béton imprimé)

# A venir en 2024

**Suite aux différentes réunions publiques** organisées début septembre, nous avons échangé sur les futurs projets du conseil municipal. Ces échanges étaient riches et intéressants pour tous, chacun a pu **donner son avis**.

Vos avis ont été pris en compte, **vos idées seront étudiées à court, moyen ou long termes**.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'étudier en priorité les projets suivants :

- **Mercey**

- ✚ Aménagement de l'espace en tout venant vers le ruisseau
- ✚ Curage du fossé de déversoir d'orage pour minimiser les inondations
- ✚ Rénovation de la façade de la Chapelle « Ancienne école »

- **Lotissements**

- ✚ Remise en état du trottoir rue des Marronniers partie haute

- **Gevigney**

- ✚ Aménagement de sécurité au niveau des ponts de la Grande Rue et/ou Rue du Moulin Gaudrey
- ✚ Plantation d'un verger communal aux Eprettes
- ✚ Plantation d'arbustes en sortie de la rue de Montureux
- ✚ Crépis du bâtiment de la salle de la mairie (coté parking)
- ✚ Remise en état du trottoir rue du Faubourg

- **Village**

- ✚ Installation de caméras de vidéoprotection
- ✚ Installation de bancs sur le parcours emprunté par les promeneurs dans différents secteurs
- ✚ Installation de candélabres Rue du Moulin Gaudrey, rue de la Grapotte et rue Hatre Moulin
- ✚ Revoir certains carrefours par l'implantation de STOP pour plus de sécurité
- ✚ Mise en valeur du village et de son patrimoine, par la création de panneaux touristiques et d'informations
- ✚ L'enfouissement des réseaux sera réalisé dans la Rue du Faubourg, Rue de Jussey, Grande Rue ou Rue Montgillard coté ADAPEI

## Rénovation du petit patrimoine :

Après avoir répondu à l'appel à projets « patrimoine rural non protégé », **un financement important nous a été accordé** par l'état et le département pour la rénovation de notre petit patrimoine.



Les travaux prévus sur notre petit patrimoine consistent en :

- **La restauration du lavoir** rue Charrière Peingey,
- Le nettoyage **de deux Croix et d'un puit.**
- La mise en valeur et la sécurisation du **Pont du Tram**

Ces travaux sont réalisés par des **entreprises locales** <sup>(1)</sup>.

La réfection du lavoir est en cours et se terminera **début 2024.**

Le cheminement vers le Pont du Tram sera stabilisé, **chacun pourra le découvrir.**



## 60 % de subvention obtenue pour rénover notre petit patrimoine !

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Rénovation du lavoir	32 877 €	Préfecture (DETR)	12 906 €	<b>18 989 €</b>
Rénovation des Croix et du Puit	4 201 €			
Pont du Tram	5 940 €	Conseil Départemental	11 123 €	



(1) Maitrise d'œuvre : Aucune, réalisée en interne  
Entreprises ayant réalisé les travaux : Awignano (lavoir) - Pighetti TP (Stabilisé sur pont du Tram) - Atoutfer (rénovation des barrières) - SAS Pighetti (Nettoyage des Croix et du Puit)



## Aménagement de sécurité rue du Faubourg :

Suite à un retard d'Orange pour déposer la ligne aérienne de télécommunications à la sortie de la rue du Faubourg, les travaux d'aménagement prévus en 2023 ont été reportés à 2024.



Des relevés ont mis en évidence une vitesse moyenne de 82 km/h mesurée sur 1 semaine. Ainsi qu'un nombre important de véhicules (> 1500 véhicules par jour) dans la rue du Faubourg.

Des aménagements de sécurité sont donc nécessaires dans cette rue.

Il est prévu :

- La mise en place d'un « feu récompense » pour que la vitesse soit respectée
- La réalisation d'un cheminement piéton sécurisé à l'entrée du village



**L'enfouissement des lignes de télécommunications a été réalisé en coordination avec les travaux d'assainissement afin d'optimiser les coûts !**

	Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
2022	Enfouissement France Télécom, gaine en attente et bordures	9 397 €	Préfecture (DETR et amende de police)	18 031 €	23 376 €
2024	Aménagement de sécurité et trottoir	35 759 €	Conseil Départemental (Bordure et voirie)	3 749 €	



Maitrise d'œuvre : Aucune, réalisée en interne

Entreprises ayant réalisé les travaux : STPI (génie civil de télécommunication et gaine en attente)

## Travaux d'enfouissement des lignes aériennes rue du Faubourg :

Suite aux différentes réunions publiques organisées début septembre, la réfection des trottoirs a été demandée en plus des aménagements de sécurité.



Au vu des travaux prévus ou déjà réalisés dans cette rue « Gaine mise en attente sous chaussée, projet de mise en place d'un feu récompense et de caméra de vidéosurveillance »,

il semble utile de réaliser l'enfouissement des réseaux aériens en même temps que les trottoirs pour **créer un ensemble cohérent et minimiser les coûts.**

L'enfouissement des réseaux est en attente de subvention et **conditionne donc le démarrage des travaux.**

**Afin de sécuriser les piétons**, une réflexion globale sur l'aménagement des trottoirs aura lieu en coordination avec tous ces travaux.



### 51 % de subvention pour enfouir nos réseaux et réaliser la réfection des trottoirs !

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention prévisionnelle	Reste à charge de la commune
Mise en séparatif du réseau d'assainissement	<b>Réalisé en 2022</b>			
Renouvellement de la conduite d'eau potable	<b>Réalisé en 2022</b>			
Enfouissement du réseau d'électricité	83 086 € <sup>(1)</sup>	SIED 70	49 852 €	<b>33 324 €</b>
Renforcement de l'installation communale d'éclairage public	24 433 €	SIED 70	4 810 €	<b>19 623 €</b>
Création d'un génie civil de télécommunication	7 526 €	Orange	2 120 €	<b>6 910 €<sup>(2)</sup></b>

(1) La réfection du trottoir est inclus dans les travaux d'enfouissement

(2) Il faut ajouter la TVA dans le reste à charge car la commune ne la récupère pas sur ces réseaux

## Rénovation énergétique des logements de la poste :



Dans la suite des travaux de rénovation énergétique déjà engagés sur nos bâtiments, **un audit énergétique a été réalisé** pour les logements de la poste et **les subventions obtenues**.

Un audit énergétique est également en cours pour les logements de Mercey afin de **terminer la rénovation thermique de nos bâtiments**.

Les travaux réalisés par des entreprises locales <sup>(1)</sup> ont débuté en 2023 et consiste en :

- Le remplacement de **la toiture**
- L'isolation des murs **par l'extérieur**.
- Le remplacement **des menuiseries**.
- L'isolation **des planchers**.
- Le remplacement **de la véranda**



La rénovation des logements de la poste va permettre **un gain énergétique attendu de 31% soit d'une classification énergétique F vers D**

**Ces travaux bénéficient d'aides importantes de l'Etat et du SIED 70 à hauteur de 80% de subvention !**

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Isolation par l'extérieur, rénovation de la toiture et changement des menuiseries	118 510 €	Préfecture (DSIL)	42 681 €	35 553 € <sup>(*)</sup>
		SIED 70	52 126 €	

(\*) La commune agissant comme un privé sur les logements, nous ne récupérons pas la TVA, la subvention est calculée sur le montant HT



(1) Entreprises retenues pour réaliser les travaux : Awignano (réfection du toit) - MIGNARD LEBRUN (menuiseries et véranda) - SAS Pighetti (Isolation extérieure) – HGE (électricité)

## Mise en place d'un système de vidéoprotection :

Suite aux différentes réunions publiques organisées début septembre, votre avis a été sollicité quant à la mise en place d'un système de vidéosurveillance. Le projet a été validé en **grande majorité**.

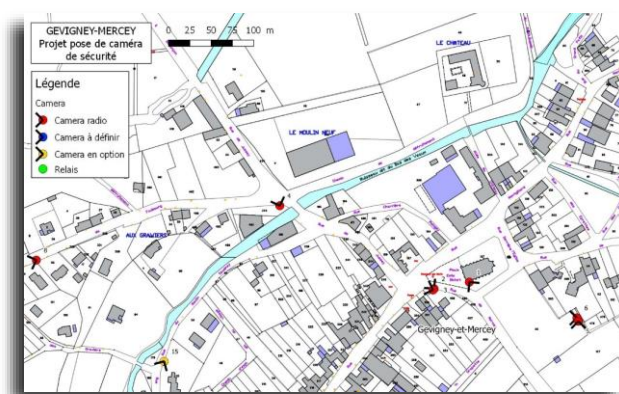


Ce projet a émergé à la suite de plusieurs **problèmes d'incivilités** « dépôts sauvages de poubelle et dégradation de mobilier urbain.

Ces caméras seront également utiles en cas **d'accidents, de cambriolage, ou d'évènements plus graves**.

L'emplacement des caméras nécessitera **une validation par la préfecture et la gendarmerie**.

Elles seront situées principalement aux carrefours et en entrée d'agglomération.



**Pour minimiser les coûts de fonctionnement**, les caméras seront reliées par radio dans les zones où cela est techniquement possible.

**60 à 80% de subvention prévisionnelle.**

**Pour information ou rappel :**

- Les caméras **ne filmeront pas le domaine privé**, des procédés de masquage sont mis en œuvre
- Le système satisfait à l'obligation de **sécurisation des données**
- La durée de conservation est d'un **mois**

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention prévisionnelle	Reste à charge de la commune
Installation d'un système de vidéoprotection	50 000 €	Préfecture (DETR) Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD)	40 000 €	<b>10 000 €</b>

## Création d'une chaufferie bois :

Notre commune **ne pouvant pas réaliser un investissement aussi important**, nous avons décidé de transférer **notre compétence « Réseau de chaleur »** au Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône (SIED 70) qui dispose de l'expérience requise.

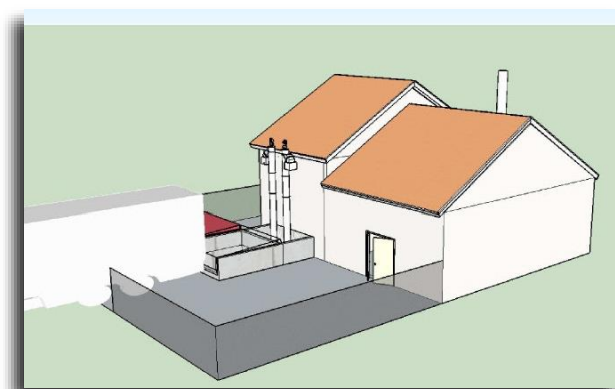


**Le SIED 70 a accepté la réalisation de ce projet** sur notre commune et a lancé les études de maîtrise d'œuvre.

**L'étude de faisabilité a démontré l'intérêt de réaliser une chaufferie bois** et désormais l'avant-projet définitif est validé.

La chaufferie permettrait **d'alimenter en chaleur les bâtiments communaux et l'ADAPEI**. Le SIED 70 ne souhaite pas étendre le raccordement au particulier pour le moment.

L'estimation prévoit un investissement d'environ **1 200 000 € HT**.



**Aucun reste à charge pour notre commune, hormis la cession d'un terrain, ces travaux seront intégralement financé par le SIED 70.**



**Si les financeurs valident le plan de financement déposé** et après l'engagement des futurs abonnés, le syndicat réaliserait les travaux en 2024, pour une exploitation de ces installations. dès 2025.

**La commune deviendrait de fait un « client – usager » au même titre que tous les tiers raccordés au réseau.**

# Assainissement

Les travaux sur le réseau d'assainissement sont terminés. Pour les habitations sur Gevigney, vous disposez jusqu'au **1<sup>er</sup> janvier 2025** pour **procéder au raccordement de vos eaux usées**.

Pour les habitations sur Mercey et les lotissements, vous disposiez jusqu'au **1<sup>er</sup> novembre 2023**.

Pour ceux n'ayant pas encore terminés, vous disposez de 12 mois supplémentaires **avant majoration de 100% de votre taxe d'assainissement**. « La majoration pouvant être fixée jusqu'à 400% »

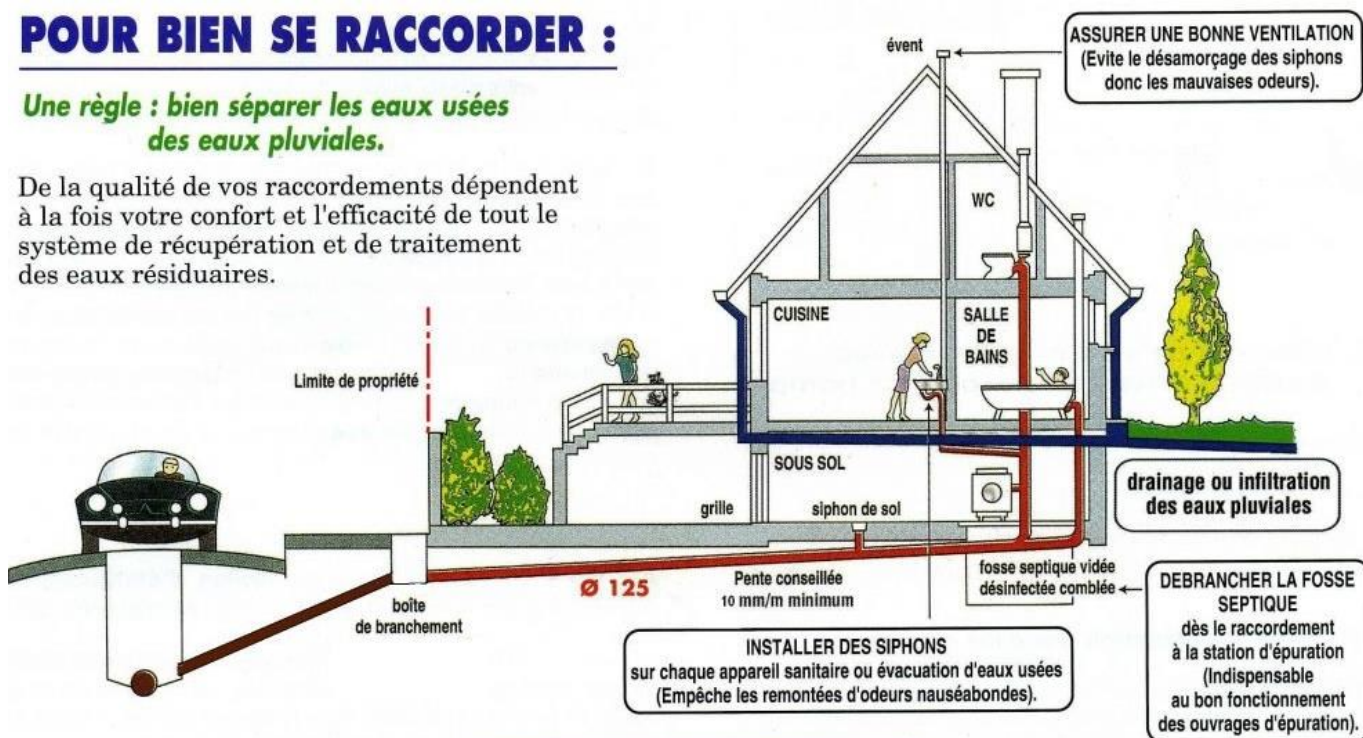
Pour rappel :

- **Les eaux usées** (WC, machine à laver, cuisine, salle de bain, ...) devront être collectées ensemble. Si vous avez un **prétraitement** (fosse septique, fosse toutes eaux, ...) il devra être déconnecté.
- **Les eaux pluviales** (toitures, cour, ...) devront être, soit infiltrées, soit rejetées dans le réseau existant avant travaux devenu réseau d'eau pluvial.

## POUR BIEN SE RACCORDER :

**Une règle : bien séparer les eaux usées des eaux pluviales.**

De la qualité de vos raccordements dépendent à la fois votre confort et l'efficacité de tout le système de récupération et de traitement des eaux résiduaires.



**Attention**, il conviendra de se raccorder directement sur le tuyau Ø160 mis en place en sortie du regard de branchement, **le tabouret ne doit pas être percé**, cela risquant de créer une fuite d'eau parasite au niveau du percement et donc une non-conformité de l'installation.

Une fois les travaux effectués, nous vous demandons de bien vouloir nous en informer, pour que nous puissions réaliser les contrôles nécessaires **en vue de l'obtention d'un rapport de conformité**. Le 1<sup>er</sup> contrôle **sera financé par la commune** et réalisé par l'entreprise BC2I (09.60.37.26.75) de COLOMBE-LES-VESOUL. La contre-visite sera à la charge du propriétaire.

## Démolition de la station d'épuration et création d'une rhizosphère :

Nous avons demandé au cabinet BC2I une étude pour **réaliser une rhizosphère** en remplacement de notre station d'épuration devenue vétuste et dont les frais annuels de fonctionnement sont importants :

- ✚ **13 325 € d'électricité** « réel 2023, hors remise du gouvernement », contre 6 500 € en 2021
- ✚ **2 300 € d'entretien** des moteurs (moyenne sur 6 ans)

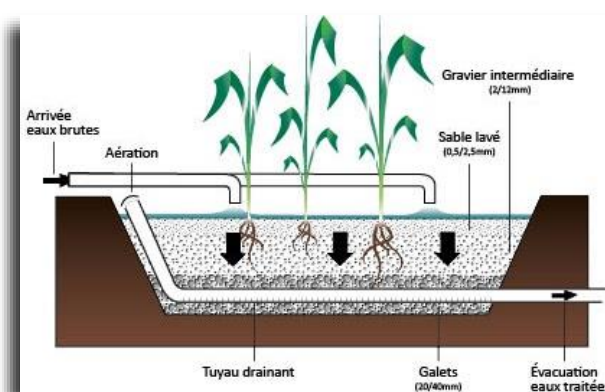


La rhizosphère « **station d'épuration à lits plantés de roseaux** » ne nécessitera pas de pompe, juste quelques électrovannes et **donc peu d'entretien et d'électricité**.

Un prêt dont le remboursement annuel d'environ **15 500 € / an** sur 25 ans sera nécessaire. Celui-ci serait **couvert par les économies générées**.

La rhizosphère utilise un système de traitement des eaux usées basé sur **l'optimisation du cycle naturel d'épuration de l'eau**.

Système reposant sur le **pouvoir filtrant des roseaux et sur la rhizosphère** (petite zone autour des racines où prolifèrent des bactéries qui consomment les matières dont sont chargées les eaux usées et les transforme en molécules inoffensives).



## Travaux réalisables sans augmentation de la taxe d'assainissement !

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention prévisionnelle	Reste à charge de la commune
Etude et loi sur l'eau	9 250 €	Agence de l'eau	271 540 €	<b>228 976 €</b>
Création d'une rhizosphère	760 775 € <sup>(1)</sup>	Préfecture (DETR)	154 005 €	
		Conseil Départemental	115 504 €	
<b>TOTAL</b>	<b>770 025 €</b>		<b>540 862 €</b>	

(1) **Montant estimatif**, les financements conditionneront la réalisation du projet





# Syndicat des eaux

Le syndicat des Eaux de Gevigney, qui dessert les communes de **Gevigney-et-Mercey, Lambrey et Aboncourt-Gésincourt**, continue à **préserver notre ressource en eau**.



Le syndicat des eaux dispose de **25,5 kilomètres de canalisation** et compte 457 abonnés pour un volume annuel facturé aux abonnés d'environ 56 000 m<sup>3</sup>.

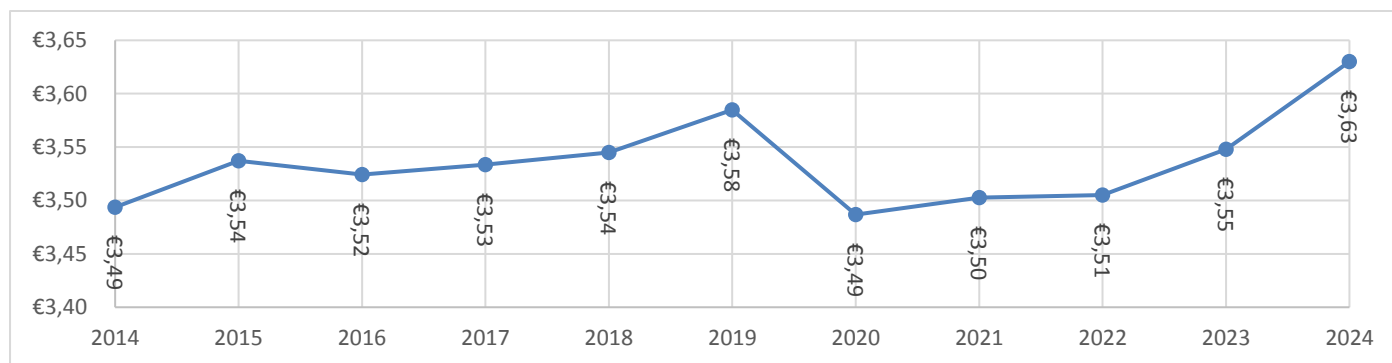
**6,3 kilomètres de canalisation<sup>(1)</sup> ont déjà été renouvelés de 2015 à 2022** soit 25 % du réseau supprimant ainsi de nombreuses fuites.

Un renouvellement de 580 mètres de conduite d'eau <sup>(2)</sup> est prévu à Lambrey en 2024 ou 2025.

(1) Investissement total depuis 2014 de 1 301 470 € avec un reste à charge de **527 630 €**, financé en partie par **250 000€ d'emprunt**.

(2) Investissement prévisionnel de 216 664 € avec un reste à charge de **64 999€**

## Evolution des tarifs TTC de l'eau potable « part <120 m<sup>3</sup> / an » :



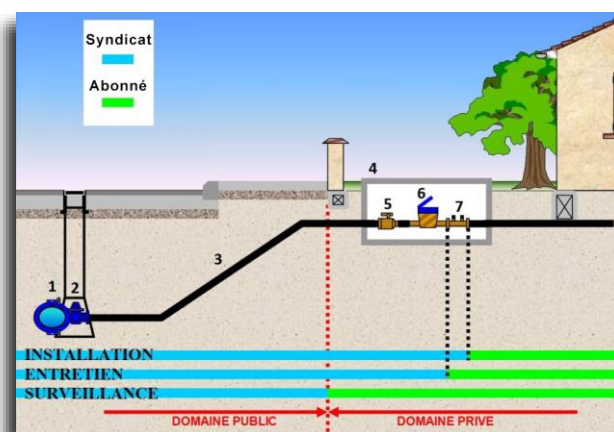
Grâce aux investissements importants depuis 2015 qui diminuent les pertes en eau, le syndicat des eaux a pu compenser **une part des augmentations de tarif de Gaz et Eaux**.

**Les investissements réalisés ont permis une stabilisation des tarifs de 2015 à 2023 grâce à un effort important du syndicat et l'amélioration du rendement de notre réseau !**

Le syndicat souhaiterait pouvoir sortir l'intégralité des compteurs **dans un regard en limite de propriété** afin de simplifier l'accès parfois difficile à ceux-ci.

Pour cela, le syndicat **prend en charge le renouvellement** du tuyau jusqu'au compteur existant si celui-ci est trop ancien, ainsi que la gaine bleu Ø90 et le regard compteur.

N'hésitez donc pas à nous contacter en mairie de Gevigney-et-Mercey pour plus de renseignements.





# Syndicat des 7 lieues

Notre commune adhère au **Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique des 7 lieues (SMRP)**. Les enfants de notre commune se rendent donc à l'école située **sur la commune d'Aboncourt-Gesincourt**.



Le syndicat regroupe les communes suivantes :

- ABONCOURT-GESINCOURT
- AUGICOURT
- CHARGEY-LES-PORT
- FOUCHECOURT
- GEVIGNEY-MERCEY
- LAMBREY
- PURGEROT

Depuis la rentrée 2020, notre école compte **une classe supplémentaire**. Nous devons nous en réjouir.

Pour autant nous devons être vigilants car cette ouverture est conditionnée aux effectifs et peut être malheureusement remise en cause. **Il est regrettable que les enfants des 7 villages ne soient pas tous scolarisés à Aboncourt-Gesincourt.**

## Quelques informations :

**Président du syndicat** : Mickaël VITEAUX, Conseiller Municipal de Gevigney-Mercey

**Vice-Présidente** : Sophie LARUE BOLIS, Maire de Aboncourt-Gesincourt

Le SMRP c'est surtout :

- **145 enfants** de la maternelle au CM2
- **7 classes**
- 21 enfants par classe
- 3 Agents Territorial Spécialisé (ATSEM)
- 2 agents de service
- 1 secrétaire

Mais aussi à l'école :


- **7 professeurs** des écoles
- 3 agents au périscolaire
- 3 Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS)

Au sein de l'école, il y a une bibliothèque ouverte durant les périodes scolaires de **14h à 16h**.

**La permanence est effectuée par des bénévoles du village.**

## Périscolaire :

L'école bénéficie d'un service périscolaire géré par la communauté de communes.

 03.84.68.70.46



## Horaires d'ouverture :

Période scolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi)  
Matin de **7h à 8h40**  
Midi de **11h40 à 13h40**  
Soir de **16h40 à 19h**

Vacances scolaires de **7h à 18h30**

Le midi, les enfants bénéficient **d'un repas de qualité** conçu et pris dans les locaux de **la Ferme Auberge La Ludore**.



# Tarifs communaux 2024

## Location des salles communales :

La salle des Schnans est louée avec **8 tables et 32 chaises** sur réservation auprès du secrétariat de mairie.

Salle des Schnans	Unité	Période	Tarif
Cautions			<b>50 €</b>
Forfait ménage <sup>(1)</sup>			<b>30 €</b>
Pour les habitants et les entreprises du village	Forfait	Journée <sup>(2)</sup>	<b>30 €</b>
		Week-end	<b>50 €</b>
Pour les jeunes jusqu'à 20 ans inclus et les associations du village	Forfait	Jour	<b>Gratuit</b>
Majoration chauffage (du 1 octobre au 31 mars)	Forfait	Unitaire	<b>10 €</b>
Pour les associations ou les entreprises extérieures	52 demi-journées	An	<b>200 €</b>

La salle de la Mairie est louée avec **cuisine équipée d'un four, frigo, congélateur, vaisselle pour 48 personnes, 10 tables et 48 chaises** sur réservation auprès du secrétariat de mairie.

Salle de la Mairie	Unité	Période	Tarif
Cautions			<b>150 €</b>
Forfait ménage <sup>(1)</sup>			<b>40 €</b>
Pour les habitants et les entreprises du village	Forfait	Journée <sup>(2)</sup>	<b>60 €</b>
		Week-end	<b>100 €</b>
Pour les associations du village	Forfait	Réunion	<b>Gratuit</b>
		Repas	<b>Gratuit 2 fois par an</b>
Majoration chauffage (du 1 octobre au 31 mars)	Forfait	Unitaire	<b>10 €</b>

(1) Le forfait ménage sera facturé automatiquement lorsque la salle ne sera pas rendue nettoyée.

(2) Le forfait journée s'applique du lundi au vendredi

## Cimetière :

	Unité	Période	Tarif
Concession	m <sup>2</sup>	30 ans	<b>60 €</b>
		50 ans	<b>90 €</b>

Sachant qu'une concession simple mesure 2 m<sup>2</sup> et un caveau mesure 1 m<sup>2</sup>

Columbarium	1 case de 4 urnes	30 ans	<b>500 €</b>
		50 ans	<b>750 €</b>

La gravure reste à la charge de la famille

Jardin du souvenir	Emplacement pour 1 plaque	30 ans	<b>30 €</b>
	Taxe de dispersion	50 ans	<b>Gratuit</b>

Les plaques restent à la charge de la famille mais le modèle sera fourni par la commune

## Assainissement collectif :

	Unité	Période	Tarif
Part fixe	Forfait	Annuelle	<b>90 €</b>
Par m <sup>3</sup> d'eau utilisé	m <sup>3</sup>	Annuelle	<b>3,00 €</b>

## Location de la salle de convivialité à GEVIGNEY-MERCEY :

Les salles sont louées avec cuisine, tables et chaises sur réservation auprès de la communauté de communes au 03.84.77.19.90

Salle de convivialité				
Location	Entreprises ou Particuliers		Associations	
	CCHVS	Hors CCHVS	CCHVS	Hors CCHVS
Journée <sup>(1)</sup>	150 €	300 €	100 €	150 €
Week End	450 €	550 €	250 €	400 €
Vaisselle	20 € pour 70 couverts 40 € de 71 à 140 couverts 60 € pour plus de 140 couverts			
Percolateur et Tasses	10 € / location si pas de location vaisselle			
Ménage	50 €/heure à la demande du locataire ou si la salle n'est pas rendue dans un état convenable.			

(1) Le forfait journée s'applique du lundi au vendredi

## Location de la salle des belles fontaines à COMBEAUFONTAINE :

Salle des belles fontaines				
Location	Entreprises ou Particuliers		Associations	
	CCHVS	Hors CCHVS	CCHVS	Hors CCHVS
Journée <sup>(1)</sup>	350 €	500 €	250 €	400 €
Week End	600 €	900 €	500 €	600 €
Podium	5 € / m <sup>2</sup>			
Parquet de danse	3 € / m <sup>2</sup>			
Percolateur	10 € / location			
Sono	50 € pour locataire CCHVS – 100 € pour locataire extérieur			
Ménage	50 €/heure à la demande du locataire ou si la salle n'est pas rendue dans un état convenable.			

(1) Le forfait journée s'applique du lundi au vendredi

**Matériel manquant ou détérioré :** Suite à un état des lieux d'entrée et à un état des lieux de sortie, tout matériel manquant ou détérioré sera facturé au prix d'achat.

**Caution :** Un chèque de caution égal à la valeur de la location sera demandé à la signature du contrat de location.

**Ordures Ménagères :** Tarifs des sacs pré payés rouges selon la délibération de la CCHVS prise chaque année.

# Impôts et emprunts

## Impôts communaux :

Taxe	Taux 2022	Taux 2023	Base d'imposition <sup>(2)</sup>	Produit correspondant
Habitation (TH)	11,12 %	<b>11,12 %</b>	35 135	3 907 € <sup>(1)</sup>
Foncier bâti (TF)	34,15 %	<b>34,15 %</b>	576 432	215 008 €
Foncier non bâti (TFNB)	15,63 %	<b>15,63 %</b>	117 010	19 600 €
Allocations compensatrices	-	-	-	56 181 €
Cotisation Foncière des Entreprises <sup>(3)</sup>	Produit figé à vie			64 890 €
Contribution à l'état	FNGIR + 46% du produit du Foncier suite à la réforme de la TH			163 651 €
<b>Total</b>				<b>195 935 €</b>

- (1) Désormais seules les résidences secondaires sont soumises à la taxe d'habitation  
 (2) Les valeurs locatives ont cependant **augmenté de 7,10%, ces valeurs étant fixées par l'état et non par la commune.**  
 (3) **Malgré l'augmentation d'emploi**, la commune perçoit de la communauté de communes un montant figé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## Les recettes restent stables et les dépenses maîtrisées

**Aucune augmentation d'impôts pour la part communale n'a été réalisée !**

## Emprunts – Budget communal :

n°	Date de l'emprunt	Durée	Date de fin	Objet de la dépense	Taux	Montant initial de l'emprunt	Remboursement par an	Capital restant du 01/01/2024
1	2020	15 ans	2035	Aménagement rue du Poiset et enfouissement	0,70 %	150 000 €	10 543 €	121 245 €
2	2017	15 ans	2032	Mairie et ses abords	1,30 %	110 000 €	8 119 €	68 539 €
3	2019	12 ans	2031	Logements communaux, rue Montgillard	1,12 %	85 000 €	7 579 € <sup>(1)</sup>	50 964 €
4	2021	10 ans	2031	Achat parcelle ZD 6 et 7	0,98 %	61 000 €	598 € <sup>(2)</sup>	61 000 €
5	2011	20 ans	2030	Lotissement "les chenevières" viabilisation	3,64 %	170 000 €	11 759 €	71 526 €
6	2020	10 ans	2030	Achat parcelle ZD 40 et 49	0,82 %	50 000 €	244 € <sup>(2)</sup>	29 740 €
7	2001	28 ans	2029	Logements communaux Mercey	Révisable tous les ans	74 021 €	3 184 € <sup>(1)</sup>	14 085 €
8	2010	15 ans	2025	Lotissement "les chenevières"	3,74 %	100 000 €	8 741 €	12 693 €
<b>Total</b>						<b>800 021 €</b>	<b>50 767 €</b>	<b>429 792 €</b>

- (1) Le remboursement est intégralement couvert par le prix des loyers  
 (2) Il s'agit de prêt relais pour l'achat de terrain à bâtir. Des remboursements anticipés, sans frais, seront réalisés au fur et à mesure de la vente des terrains. En attendant, seuls les intérêts sont dus par la commune.

## Emprunts – Budget assainissement :

n°	Date de l'emprunt	Durée	Date de fin	Objet de la dépense	Taux	Montant initial de l'emprunt	Remboursement par an	Capital restant du 01/01/2024
1	2020	25 ans	2045	Mise en séparatif des réseaux	0,78 %	600 000 € <sup>(3)</sup>	26 432 €	539 559 €

- (3) L'emprunt est **intégralement financé** par la taxe d'assainissement, il **n'impacte donc pas les investissements de la commune.**

# Informations Communales

- **Les élections Européennes** auront lieu le **Dimanche 9 Juin 2024**.
- **Les branchements d'assainissement** des toilettes du stade et des logements communaux ont été réalisés pour un montant de travaux **de 2 656 € HT**.
- La commune dispose toujours de 5 parcelles à bâtir, **au prix de 20 € TTC / m<sup>2</sup>** :
  - ✚ **2 parcelles** d'environ 1 200 m<sup>2</sup> **sur Mercey**
  - ✚ **3 parcelles** d'environ 1 650 m<sup>2</sup> **sur Gevigney**

- Nous vous rappelons que **les lingettes même biodégradables ne doivent pas être jetées dans les toilettes**.

Le temps de transit dans le réseau avant l'arrivée à la station d'épuration n'est pas suffisant pour assurer leur biodégradabilité, ce qui **engendre des dysfonctionnements des équipements électromécaniques** en station d'épuration ou aux postes de relèvement.



- Le reboisement des bois situés le long de la route de Bougey a commencé en 2016. Une partie avait été prévue en régénération naturelle mais malheureusement aucun chêne n'a poussé.

Soucieux de ne pas laisser en friche ce bois, en accord avec l'ONF, 2,34 hectares seront reboisés pour un montant de **18 200 € HT répartis sur 5 années (2023-2027)**.



Après avoir planté de nombreux arbres à l'entrée de l'usine, **la SAHGEV, nous a sollicité pour participer** à la même opération sur notre commune.

Pour cela, des arbres et haies prévus d'être plantés sur la zone de loisirs seront **offert par la SAHGEV pour un montant de 6 793€**.

Nature des travaux	Montant TTC des travaux	Financeur	Donation	Reste à charge de la commune
Plantation arbres et haies sur la zone de loisirs	6 793 €	SAHGEV	6 793 €	0 €

# 2024

La cérémonie annuelle des vœux aux habitants, se déroulera à la Salle de la Mairie le :

**Vendredi 12 janvier 2024 à 18 h**

Tous les Schnans sont conviés à ce moment de partage et de convivialité.

# Etat Civil - 2023

## Naissances



6 Juin  
21 Novembre

Ethan MAÏSONI  
Damon SIMONET

## Mariage



10 Juin  
24 Juin

Luc BELPERIN et Isabelle BRENET  
Pascal CHEVIGNY et Catherine BERNARD

## Deuils



14 Janvier  
8 Février  
13 Avril  
1 Août  
13 Septembre  
23 Novembre  
16 Décembre

Liliane DELFOSSE épouse PIQUENET  
Serge CARŞANA  
Anne-Marie DUPREY épouse CHIAPPINI  
Yvette CHATELET épouse CARTERON  
Mary GOUDOT  
Josette ETIENNEY épouse MOUROT  
René BAUER

# La vie du village

## Vide grenier du 1<sup>er</sup> mai :



Le vide grenier organisé par l'Association sportive et culturelle a accueilli **de nombreux visiteurs avec le beau temps.**

Le repas et les différentes animations ont été **une réussite.**



## Repas et jeux du 14 juillet :



Le traditionnel repas du 14 juillet organisé par le Comité des Fêtes a réuni cette année **plus de 160 personnes.**

Les jeux de village et le concours de quilles ont **connu un vif succès.**



## Jambon à la broche :



Le Comité des Fêtes a organisé son traditionnel jambon à la broche, **174 personnes** se sont régalingées.

## Inauguration des travaux :

De nombreux travaux ayant été terminés en 2023, **avec des subventions importantes.**

Nous avons souhaité **remercier les financeurs** afin de leur montrer l'utilité de leur soutien sur ces équipements qui apporte **des espaces de détente indispensables pour les habitants.**



### Concours de belote :



**60 joueurs** sont venus s'affronter dans une ambiance conviviale au concours de belote organisé par l'Amicale des Pêcheurs. Le concours a été suivi d'un bon repas préparé par « **la Fine Bouche Jusséenne** ».

Tous les joueurs sont **repartis avec un lot**. Le gagnant du concours est M. Jean-François LESPRIET.

### Repas des aînés :

Le repas des aînés offert par la commune pour **les personnes de 72 ans et plus** a réuni une quarantaine de personnes, toutes ravies de partager un moment de convivialité.

Ce repas préparé par "La Fine Bouche" et par la **Boulangerie « Bardet »** a été servi par les **bénévoles de la Commission d'Action Sociale**.



### Noël des enfants :



**Une trentaine d'enfants** se sont retrouvés pour assister à un dessin animé festif pour le plaisir de tous.

Le Père Noël a fait son apparition chargé de cadeaux et l'après-midi s'est terminé par un bon goûter.

### Club de la Joie :

Les adhérents du Club de la Joie « Générations Mouvement » ont participé à **un voyage au Tyrol pour la transhumance**. Souvenirs et images exceptionnels.

Ils se réunissent également chaque semaine pour jouer aux cartes **pour le plaisir de passer un bon moment tous ensemble**.







# Animations 2024

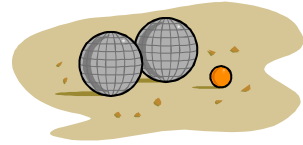
## La Boule Campagnarde :

Président du club :

**Monsieur Albert RACLOT**  
3, rue de la Maladière  
70500 GEVIGNEY-MERCEY

 03.84.92.21.40

 06.32.81.81.19



**Rendez-vous tous les vendredis et dimanches après-midi « Ouvert à tous »**, au boulodrome en hiver et sur les terrains au stade en été, pour venir vous entraîner.



Champions de Haute-Saône cadet

Le bilan sportif de l'année reste comme chaque année plutôt positif avec l'obtention de plusieurs titres.

Cette année, trois jeunes « Louis Goudot, Manon Xisto et Nawar Bahnam » sont champions de Haute-Saône catégorie cadet.

## Concours ou championnats réservés aux licenciés :

Date	Jeu	Date	Jeu
Samedi 6 Avril	Triplette Masculin	Lundi 29 Juillet	Triplette Mixte
Dimanche 7 Avril	Triplette	Mardi 30 Juillet	Doublette
Mardi 11 Juin	Doublette Vétérans	Mercredi 31 Juillet	Triplette
Samedi 22 Juin	Doublette	Jeudi 5 Septembre	Triplette Vétérans Mixte
<b>Samedi 20 Juillet</b>	Doublette Mixte		


En 2023, le club qui compte environ **70 licenciés** a organisé diverses manifestations :  
3 jours de pétanque en été, le trophée des vétérans et 2 concours nocturnes ....

Le repas du club s'est déroulé le 15 août dans la **joie et la bonne humeur**.


## L'Amicale des Pêcheurs :

Président :

**Monsieur Jean PILLOT**  
8, rue de la Croix de Baulay  
70500 GEVIGNEY-MERCEY

 03.84.68.08.78




 L'assemblée générale avec renouvellement du bureau est prévue en février 2024. **Toutes les personnes bénévoles sont les bienvenues.**

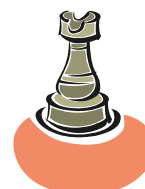
## Association des Jeunes de Gevigney et Mercey :

**Présidente :** **Madame Delphine MUSSOT**  
3, rue de la Grapotte  
70500 GEVIGNEY-MERCEY  
 06.89.37.12.60



## Club de la Joie :

**Présidente :** **Madame Suzanne ALTMEYER**  
3, grande rue  
70500 GEVIGNEY-MERCEY  
 06.59.19.14.86







**Rendez-vous tous les mardis après-midi dès 13h30 à 18h**, dans la salle des Schnans de Gevigney, pour se retrouver, jouer aux cartes, à des jeux de société ou au scrabble.

**Rendez-vous tous les vendredis après-midi, tous les 15 jours, de 13h30 à 16h30**, pour des activités manuelles (tricot, broderie, décoration ...).


Toute personne intéressée est la bienvenue, même si elle ne peut pas se libérer régulièrement.



-  **Des grands goûters** sont organisés une fois par trimestre.
-  **Le repas de Noël** a eu lieu le 15 décembre à SEVEUX.
-  **D'autres sorties** sont à l'étude pour 2024.
-  **L'assemblée générale est prévue le 16 janvier 2024** suivi d'un repas Franc-Comtois.

Pour plus d'information, contacter la Présidente.

## Association sportive et culturelle :

**Présidente :** **Madame Marie-France SIMONIN**  
49, Grande rue  
70500 GEVIGNEY-MERCEY  
 03.84.68.01.63



**Rendez-vous tous les mardis de 19 h à 20 h**, au gymnase de Jussey, pour pratiquer en groupe la gymnastique volontaire.

## Comité des fêtes :

**Président :** **Monsieur François RACLOT**  
15, rue de Montgillard  
70500 GEVIGNEY-MERCEY  
 03.84.92.24.63  
 06.83.76.38.61



# Agenda des manifestations 2024

Date	Horaire	Manifestation	Lieux	Organisé par
Mi-janvier	14 h	Après-midi jeux	Salle de la Mairie	Association sportive et culturelle
Mercredi 14 Février	14 h 30	Carnaval des enfants	Salle de la Mairie	Association des jeunes
Mi-février	14 h	Après-midi jeux	Salle de la Mairie	Association sportive et culturelle
Mardi 19 Mars	12 h	Repas « Grenouilles »	/	Club de la Joie
Lundi 1 Avril	10 h 30	Chasse aux œufs de Pâques	Stade	Association des jeunes
Avril	Journée	Sortie	République du Saugeais	Club de la Joie
Mercredi 1 <sup>er</sup> Mai	Journée	Vide grenier	Eprettes	Association sportive et culturelle
Samedi 20 Avril	14 h à 17 h	Nettoyage de printemps	Stade	Commune
Samedi 6 Juillet	14 h 30	Visite historique du village	Devant église	Association des trois provinces
Dimanche 14 Juillet	12 h	Repas	Parking de la mairie	Comité des Fêtes
Dimanche 14 Juillet	15 h à 18 h	Jeux de village	Zone de loisirs	Commune
Dimanche 1 Septembre	12 h	Jambon à la Broche	Parking de la mairie	Comité des Fêtes
Samedi 31 Octobre	16 h	Halloween	Salle de la Mairie	Association des jeunes
Samedi 16 Novembre	14 h	Concours de Belote	Salle de convivialité	Amicale des Pêcheurs
Jeudi 21 Novembre	19 h	Soirée Beaujolais	Salle de la mairie	Association sportive et culturelle
Mercredi 11 Décembre	14 h 30	Noël des enfants	Salle de la Mairie	Association des jeunes
Samedi 14 Décembre	12 h	Repas des Anciens	Salle de convivialité	Commune

**Nous remercions chaleureusement l'ensemble des bénévoles, grâce à vous, notre village s'embellit et reste dynamique.**

# Informations pratiques

## Démarches administratives :

### Nouveaux habitants :

Pour des raisons administratives, nous avons besoin de connaître l'identité des nouveaux habitants. Nous vous remercions de passer à la mairie pour remplir un formulaire.

### Recensement militaire :

**Il est obligatoire pour tous les jeunes (filles et garçons) de 16 ans**, de s'inscrire au recensement militaire, afin d'effectuer la journée nationale qui leur permettra de découvrir notre système de défense et les débouchés qui leurs sont offerts.



**Il est obligatoire d'avoir une attestation de recensement pour passer certains examens et le permis de conduire.**

### Urbanisme :

La commune de Gevigney-Mercey possède un **Plan Local d'urbanisme (PLU)** qui permet de définir les règles d'occupation et d'usage des sols. Il organise l'évolution du territoire, en fonction des contraintes naturelles et physiques et des orientations que la commune a choisi.

Afin d'éviter tout problème, lors de la réalisation de vos projets (réfection de façade, toiture, ouverture, clôture, murs...), il conviendra de vous référer au règlement du Plan Local d'Urbanisme et de déposer en mairie une déclaration préalable (**1 mois avant les travaux**) ou un permis de construire (**2 mois avant les travaux**).

### Passeport et carte d'identité :

Il est conseillé de les demander bien à l'avance lorsqu'on prévoit un voyage, un examen, etc...

Nous vous rappelons les délais pour obtenir des pièces d'identité :

Type	Durée de validité	Délai d'obtention approximatif	Lieu
<b>Passeport biométrique</b>	10 ans*	1 à 2 mois	Mairie de JUSSEY**
<b>Carte Nationale d'Identité</b>	15 ans	1 mois	Mairie de JUSSEY**

\* 5 ans pour les mineurs

\*\* les cartes d'identité et les passeports biométriques sont réalisés dans une commune équipée d'un dispositif adapté pour les titres électroniques sécurisés, il conviendra de prendre rendez-vous sur internet [www.jussey.fr](http://www.jussey.fr). Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la mairie de JUSSEY au 03.84.68.11.49

### Carte avantage jeune :




**La commune a décidé de mener une action en faveur des jeunes.**

Depuis **septembre 2018**, la carte Avantages Jeunes est offerte aux jeunes de la commune **de 10 à 17 ans inclus**. (l'appréciation de l'âge se fera en date du 1 septembre)

## Permanences :

- **Bureaux de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône (CCHVS) :**

Maison des Services  
Prés Jean Roches  
70500 – JUSSEY

 03.84.77.19.90

De **8h30 à 12h**, Du Lundi au Jeudi  
De **14h à 17h**, Lundi et Jeudi uniquement


 [cchvs@cchvs.fr](mailto:cchvs@cchvs.fr)



Site internet : [www.cchvs.fr](http://www.cchvs.fr)

- **Espace France Services :**

Maison des Services  
Prés Jean Roches  
70500 – JUSSEY

 03.84.77.73.77

De **8h30 à 12h**, Du Lundi au Vendredi  
De **13h30 à 17h**, Lundi et Jeudi  
De **13h30 à 16h**, Vendredi

 [hauts-val-de-saone@france-services.gouv.fr](mailto:hauts-val-de-saone@france-services.gouv.fr)

La maison France Services, c'est la possibilité d'être accueilli gratuitement par un agent, en toute confidentialité pour obtenir des informations et vous accompagner dans vos démarches administratives relevant de plusieurs organismes ou administrations publics.

## Agence Postale Communale :



L'Agence Postale Communale se situe dans les locaux de la mairie et est ouverte aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat :

**Lundi : 15h à 17h30 ;**

**Mardi et Vendredi : 10h à 12h et de 14h à 16h30**

En contrepartie de la gestion de cette agence, la Poste verse une indemnité compensatrice de **1 284 € par mois** pour couvrir les frais de ce service.

## Déchetterie :

**Horaires d'été :**

1<sup>er</sup> mars au 31 octobre

Du Lundi au Samedi

**9h à 12h et de 14h à 18h**

**Horaires d'hiver :**

1<sup>er</sup> novembre au 29 février

Du Mardi au Samedi

**9h à 12h et de 13h30 à 16h30**

Déchetterie de JUSSEY :  03.84.68.17.44



## Des difficultés avec le numérique :



Des ateliers « **gratuits** » ouverts à tous ont lieu **les jeudis matin de 8h30 à 10h et de 10h à 12h** à la salle de la Mairie.

Vous pouvez vous inscrire en contactant votre conseiller numérique **Christophe VESHALL au 07.85.62.28.63.**

## Eglise :

Monsieur **Jean-François LESPRIT** ☎ 03.84.68.06.80 et **Mme et Mr GUIOT** s'occupent de l'église (sonnerie des cloches, chauffage, etc...).

En cas d'absence, M. LESPRIT est remplacé par Mme et Mr GUIOT. Ils ont la gentillesse d'ouvrir et fermer les portes de l'Eglise.



## Points d'apports volontaires biodéchets :



Une convention a été signée avec le SICTOM Val de Saône afin d'installer des **points d'apports volontaires mis à disposition gratuitement**.

Les emplacements des points sont les suivants :

- ✚ Mercey, rue de la Ruotte à proximité de la benne à verre,
- ✚ Gevigney, aux Eprettes à proximité de la benne à verre – en face la mairie - Rue des Chenevières vers le carrefour des lotissements.

Pour plus de renseignements : [www.sictomvds.com](http://www.sictomvds.com)

## Téléassistance des personnes :

La commune considérant les missions spécifiques qui sont les siennes à l'égard des personnes âgées a passé une convention avec Présence Verte et ELIAD. **Les futurs abonnés résidents dans la commune bénéficieront de la gratuité des frais de dossier ou d'installation.**

Le service de téléassistance des personnes permet aux abonnés d'alerter immédiatement, en cas de besoin, par simple action sur un bouton poussoir, un centre de réception des appels qui alerte un réseau de solidarité composé de personnes et de services choisis par le bénéficiaire lui-même ou les services d'urgence en cas de besoin.



Vous pouvez contacter Présence Verte au 03.84.75.07.93 ou ELIAD au 03.84.75.97.50

## Rappel des arrêtés municipaux ou préfectoraux :

Selon l'arrêté municipal du 6 octobre 2014, **les riverains sont tenus, à toute heure, d'enlever** la neige, la glace, les feuilles et branches mortes **sur le trottoir devant leur habitation** (ou sur une largeur de 1.50 mètre le long des habitations si la voie ne comporte pas de trottoirs), afin de garantir la circulation des piétons en toute sécurité. En cas de verglas, ils sont tenus d'y répandre du sable, du sel ou de la sciure de bois.

Selon l'arrêté préfectoral du 18 mai 2066, les travaux de bricolage ou jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils **susceptibles de causer une gêne pour le voisinage** en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

- ✚ Les jours ouvrables : de **8h30 à 12h et de 14h à 19h30**.
- ✚ Les samedis : de **9h à 12h et de 15h à 19h**.
- ✚ Les dimanches et jours fériés : de **10h à 12h**.

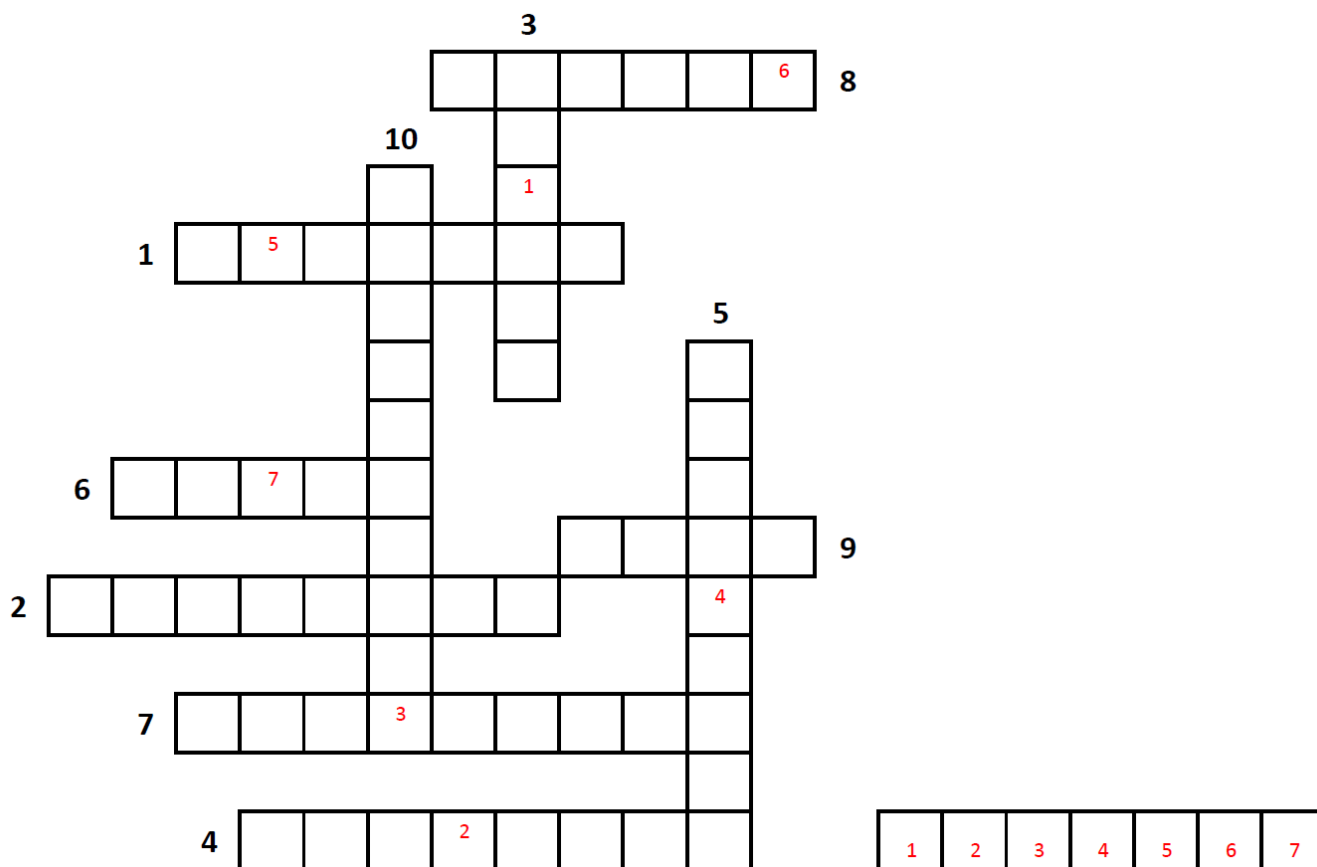
Selon, l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2011, **le brûlage à l'air libre de tous déchets est également interdit à l'intérieur de la Commune.**

# Jeux sur l'histoire de la commune

## Connaissez-vous Gevigney-Mercey ?

Pour gagner il faut remplir toutes les cases correctement, bonne chance.

1. Seul Nom de famille encore présent dans le village depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle.
2. Nom des représentants des habitants de Gevigney-et-Mercey avant la Révolution (indice : adjoint du bourgmestre en Belgique).
3. Nom de famille ayant eu le plus de décès lors de la Seconde Guerre Mondiale
4. Nom du fossile se trouvant sur la façade de la maison 34 Grande rue (visible depuis la route)
5. Lieu-dit entre Gevigney et Mercey, côté salle polyvalente (indice : hôpital pour lépreux)
6. Nom d'une sainte toujours représentée avec une tour, patronne des sapeurs-pompiers (indice : au-dessus de la porte principale intérieur de l'église)
7. Nom d'une rue de Mercey qui est aussi un prénom.
8. Le nombre de grands vitraux à l'intérieur de l'église.
9. Dans le nez de quel animal de compagnie va-t-on quand on veut aller en la Charmotte à Mercey
10. Nom d'un ancien métier, fabricant, vendeur et réparateur des harnachements pour animaux et d'autres articles en cuir.



Remplissez les 7 cases et vous obtiendrez le nom du 1<sup>er</sup> maire élu le 2 février 1790 sur notre commune.  
Jean-Claude ..... (voir réponse page suivante)

### Le saviez-vous :

Gevigney et Mercey sont réunis depuis 1327 !!! Nous fêterons donc bientôt les 700 ans de notre union.

# Coloriage de saison

Pour les petits, coloriage de saison



Réponses au jeu : 1 - SIMONIN ; 2 - ECHEVINS ; 3 - RACINE ; 4 - AMMONITE ; 5 - MALADIERE ; 6 - BARBE ; 7 - CHARLOTTE ; 8 - TREIZE ; 9 - CHAT ; 10 - BOURRELLIER